

Règlement du Challenge des trails du Vercors Nord

Un challenge est mis en place par les 4 associations organisatrices suivantes :
la Foulée Blanche, la Fleur du Roy, CAP Vercors et le Foyer de Ski de fond de Méaudre.

1. Les courses de l'édition 2025 :

Les courses concernées pour l'édition 2025 du challenge sont les suivantes :

- Trail Hivernal du Vercors - Villard de Lans - 1er février 2025 (solo uniquement)
- Sentier des Ours - Autrans - 22 juin 2025 (au choix sur le 13 ou le 23 km)
- Fleur du Roy - Corrençon - 14 juillet 2025 (au choix le 14 ou le 24 km)
- T'es pas CAP - Lans - 19 juillet 2025 (solo uniquement)
- Festitrail - Autrans - samedi 6 décembre 2025 (solo uniquement)

L'inscription à l'une des courses entraîne la participation au challenge, sans aucune obligation de participer à d'autres courses du challenge.

Si vous souhaitez participer à plusieurs courses du challenge, il faut faire la démarche de s'inscrire à chacune des courses, dans la limite des places disponibles pour chacune des courses. Autrement dit, l'inscription à l'une des courses n'a pas pour effet de vous inscrire aux autres courses du challenge.

2. Classement de chaque course

Deux classements sont établis :

- un classement individuel masculin
- un classement individuel féminin

A chaque course, un nombre de points est attribué à chaque athlète qui termine la course selon le principe suivant :

Ordre d'arrivée = Points attribués

1er = 400 pts

2è = 390 pts

3è = 380

Du 4è au 25è = -5 pts / place prec.

Du 26è au 50è = -4 pts / place prec.

Du 51è au 75è = -3 pts / place prec.

Du 76è au 100è = -2 pts / place prec.

Du 101è au 141è = -1 pts / place prec.

À partir du 142è = 1pt

Dans le cas où plusieurs coureurs sont ex-æquo, le nombre de points acquis est le même pour tous, et est égal à la valeur la plus élevée.

Le classement du challenge est établi en additionnant les points que le coureur acquiert à chaque course grâce à son classement. Le classement est mis à jour à l'issue de chaque course.

A l'issue de la dernière épreuve, le classement définitif sera calculé en prenant en compte les 3 meilleurs résultats de chaque coureur sur les courses du challenge (nombre de points).

Un athlète n'ayant terminé qu'une ou deux courses est tout de même classé.

Il appartient à chaque athlète de s'assurer que ses noms / prénoms / date de naissance / genre soient renseignés de manière identique lors de l'inscription à chacune des courses du challenge.

Chaque athlète accepte que ses données personnelles (noms, prénoms, date de naissance, genre) soient utilisées pour établir le classement du challenge, et d'être publié dans les résultats du challenge.

3. Dotations :

Seront primés les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement. Aucun classement ni dotations par catégories d'âge ne seront établis.

4. Réclamations et demandes d'information :

Les réclamations et demandes d'information pourront être adressés à l'adresse suivante challenge.trails.vercors.nord@gmail.com